

La directrice de la SEGPA et l'équipe pédagogique sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Il nous est possible d'organiser des moments d'information dans les collèges, pour les parents, les enseignants ou les chefs d'établissement qui le souhaiteraient.



Les locaux de la SEGPA peuvent être visités sur rendez-vous.



**Rentrée 2017**

**Inscriptions au collège :**

**Du 21 au 25 novembre 2016**

## Champs professionnels

La Segpa dispose d'ateliers qui permettent aux élèves de découvrir dès la classe de 4<sup>e</sup> des champs professionnels.

### H.A.S : Hygiène - Alimentation - Service



Le champ HAS permet de découvrir les domaines d'activités tels que l'entretien des locaux, alimentation, hôtellerie, restauration, entretien du linge, service à la personne.

### E.R.E : Espace Rural Environnement



Le champ ERE permet de découvrir les domaines d'activités relevant de la production horticole, des travaux paysagers.

Ces champs professionnels doivent être appréhendés lors des 4 stages en milieu professionnel.



**La Section  
d'Enseignement  
Général et  
Professionnel  
Adapté**

**SEGPA  
du  
Collège de KONE**

B.P. 14  
98860 KONE

Tel : 47 22 63

Fax : 47 74 13

Email : 9830278k@ac-noumea.nc

## Public accueilli

Les élèves de Segpa sont des élèves en grande difficulté scolaire qui ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin de l'école primaire.

Au sein du collège, la **Segpa** permet la mise en œuvre de parcours de formation individualisés en prenant en compte les compétences que chaque élève est susceptible de mobiliser pour réussir.

### **Grille des horaires minima en SEGPA**

disciplines	6 <sup>ème</sup> cycle d'adaptation	5 <sup>ème</sup> cycle central	4 <sup>ème</sup> cycle central	3 <sup>ème</sup> cycle d'orientation
Français	4 h 30	4 h	5 h	4 h 30
Histoire - géographie - éducation civique	3 h	3 h	3 h	2 h
Langue vivante étrangère	4 h	3 h	3 h	3 h
Mathématiques	4 h	3 h 30	3 h 30	3 h
Sciences	1 h 30	3 h	3 h	2 h
Arts	2 h	2 h	2 h	2 h
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	2 h
Technologie, formation professionnelle	1 h 30	1 h 30	6 h	12 h
Modules d'aides spécifiques *	2 h	2 h		
Vie sociale et professionnelle				1 h

Les commissions de circonscription (CCEP) instruisent les dossiers des élèves ayant fait l'objet d'une saisine pour une éventuelle orientation en SEGPA. Elles transmettent leurs propositions d'orientation à la CSD/ASH qui définit l'orientation et éventuellement l'affectation selon les places disponibles.

## Organisation pédagogique de la Segpa

La Segpa du collège de Koné accueille des élèves répartis sur quatre niveaux de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

Les effectifs ne devraient pas excéder 16 élèves en classe.

### Les stages en milieu professionnel

En 4<sup>e</sup> : un stage d'une durée de 2 semaines

En 3<sup>e</sup> : 3 stages d'une durée de 2 semaines

### L'enseignement est assuré par :

- des professeurs des écoles spécialisés pour le français, les mathématiques, l'histoire /géographie,...
- des professeurs de lycée professionnel (PLP) pour l'enseignement spécifique sur des plateaux techniques.
- des professeurs de collège (PLC) pour l'EPS, l'anglais.

**L'élève qui suit sa scolarité en Segpa est un collégien à part entière.** Comme tout autre collégien, il participe à la vie de l'établissement et aux activités communes du collège : accompagnem ent éducatif, CDI, clubs, foyer socio-éducatif, association sportive, missions de délégués...

## Objectifs

De la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, les élèves sont amenés à construire leur projet personnel. Ils font l'objet d'évaluations continues visant à **contrôler l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun.**

En fin de classe de 3<sup>e</sup>, après inscription, validation des connaissances et compétences du socle commun (palier 2) et passation réussie de l'épreuve orale, les élèves peuvent obtenir le Certificat de Formation Générale (CFG) premier diplôme de l'Education nationale.

### Et après la Segpa ?

Un des objectifs majeurs de la Segpa est de **permettre l'accès au minimum à une formation qualifiante de niveau V** (préparation et obtention d'un CAP) en favorisant la poursuite des études.

A l'issue de la classe de 3<sup>e</sup>, les jeunes sont orientés :

- en Lycée Professionnel (LP) ou Annexe de Lycée Professionnel (ALP)
- en Centre de Formation pour Apprentis (CFA) s'ils trouvent un employeur chez qui effectuer leur apprentissage.